# 5129/22

# ASSEMBLÉE NATIONALE

### SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 janvier 2022 Enregistré à la Présidence du Sénat le 18 janvier 2022

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail Nomination de M. Sebastian SCHNEIDER, membre pour l'Allemagne, en remplacement de Mme Sonja KÖNIG, démissionnaire



Bruxelles, le 12 janvier 2022 (OR. en)

5129/22

SOC 13 EMPL 10 SAN 10

#### NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil		
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil		
Objet:	Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail		
	Nomination de M. Sebastian SCHNEIDER, membre pour l'Allemagne, en remplacement de M <sup>me</sup> Sonja KÖNIG, démissionnaire		

- 1. <u>Le secrétariat général du Conseil</u> a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Sonja KÖNIG, membre du conseil d'administration de l'agence citée en objet dans la catégorie des représentants des organisations syndicales (pour l'Allemagne).
- 2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

5129/22 eau/sp 1

LIFE.4 FR

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation syndicale CES a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M. Sebastian SCHNEIDER DGB National Executive Henriette-Herz-Platz 2 DE-10178 BERLIN

Tel.: + 49 30 240 60 252 Fax : + 49 30 240 60 226

e-mail: sebastian.schneider@dgb.de

- 4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil:
  - a) adopte, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA); et
  - b) fasse publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

5129/22 eau/sp 2

LIFE.4 FR

### Projet de DÉCISION DU CONSEIL

portant remplacement d'un membre du

conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

#### LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

#### considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019<sup>2</sup>, du 6 juin 2019<sup>3,4</sup> et du 8 juillet 2019<sup>5</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des organisations syndicales, est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Sonja KÖNIG.
- (3) L'organisation syndicale CES a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

#### A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

5129/22 eau/sp 3 LIFE.4 **FR** 

\_

JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> JO C 135 du 11.4.2019, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> JO C 195 du 11.6.2019, p. 4.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> JO L 156 du 13.6.2019, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> JO C 232 du 10.7.2019, p. 4.

## Article premier

M. Sebastian SCHNEIDER est nommé membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M<sup>me</sup> Sonja KÖNIG pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

#### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil Le président

5129/22 eau/sp 4 LIFE.4 **FR**